

## Procédure de demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Conformément à l'article **1521-III alinéa 1** du **Code Général des Impôts**, la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné **peut accorder**, sur demande, une exonération de la TEOM aux locaux à usage industriel et commercial qui ont **une gestion autonome de leurs déchets**.

*↳ Attention, les cas de vacance de locaux, de difficulté financière de l'entreprise, de faible production de déchets ménagers et assimilés... ne sont pas des cas d'exonération.*



Cette demande doit être faite l'année N pour l'année N+1, et ce à partir du mois de janvier et **jusqu'au 31 juillet**. **Elle doit être renouvelée chaque année.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné se réunira avant le 15 octobre (délai de rigueur pour que les exonérations soient applicables au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante : article 1639 A bis II-1 du Code Général des Impôts).

Les documents à fournir obligatoirement sont :

- ❖ Justificatifs de l'élimination de vos déchets (DIB – Déchets industriels banals) **u n i q u e m e n t** par un prestataire privé : contrat de collecte de traitement des déchets signé et factures récentes,
- ❖ Formulaire joint complété, daté et signé.

Toutes les demandes seront examinées mais cet examen ne vaut pas acceptation d'office, le Conseil Communautaire est le seul habilité à décider des exonérations.

**Toute demande reçue hors délais ou incomplète sera rejetée.**

### **Qui est concerné par cette demande ?**

Un professionnel en activité, propriétaire d'un local à usage industriel ou commercial qui atteste éliminer et faire traiter ses déchets par un prestataire privé.

### **Où envoyer ma demande d'exonération ?**

Une fois le dossier complet, vous devez l'envoyer avant le 31 juillet de l'année en cours soit par mail ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ♦ 22, rue de l'Hôtel de Ville ♦ BP 90077  
38353 LA TOUR DU PIN - CEDEX

[contact@valsduedauphine.fr](mailto:contact@valsduedauphine.fr) ou au 04 74 97 05 79